

## LE CONCEPT DE MINORITÉ À L'ÉPREUVE DES BALKANS

MICHEL ROUX

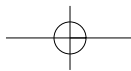
Ce texte part de l'idée qu'en privilégiant une distinction binaire, le concept de minorité couplé à celui de majorité, on contribue à produire une vision réductrice et figée de la complexité sociale. Il s'intéressera surtout à la notion de minorité nationale, la situant dans une perspective relationnelle et évolutive, en la considérant comme un instrument du pouvoir d'Etat et comme un facteur d'évolution des identités collectives, en prenant en compte les décalages entre dispositifs institutionnels et pratiques du pouvoir, le statut de minorité comme point d'ancrage de l'opposition et les stratégies opportunistes de certaines populations. La complexité balkanique permet d'explorer certaines limites d'une vision du monde dominée par le principe des nationalités. La plupart des exemples seront pris dans l'ex-Yougoslavie.

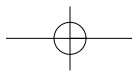
### I. LES BALKANS : UN HÉRITAGE DE COMPLEXITÉ IDENTITAIRE

Le concept de minorité produit un « effet de réalité » en voulant réduire la complexité des identités collectives à une opposition binaire majorité/minorité(s). Ainsi, sur le plan des religions, les Balkans sont couramment présentés comme traversés par une coupure chrétiens/musulmans. Mais c'est oublier, par exemple, le cas des crypto-catholiques officiellement musulmans, albanophones, que l'on rencontre dans quelques parties du Kosovo et qui portent le nom de *Laramanë* (bariolés) <sup>1</sup>. Plus généralement, les habitants

---

1. Ger Duijzings, *Religion and the Politics of Identity in Kosovo*, London, Hurst & Co., 2000, 238 p.

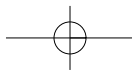


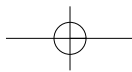


des Balkans avaient, il y a quelques siècles, des identités collectives complexes articulant à plusieurs échelles des clés d'appartenance différentes (confessionnelles, étatiques, ethnolinguistiques, régionales, locales, parfois claniques). De cette complexité il demeure des traces importantes, même si l'affirmation de nationalismes ethnoculturels plutôt que citoyens, véhicule de la notion de minorité nationale, a produit des effets massifs de polarisation et de simplification. Des Albanais du Kosovo, dans les années 1970, expliquaient à une anthropologue norvégienne<sup>2</sup> que leurs conduites étaient modelées par trois référents : la loi de l'État, la charia et la loi du village. Plus que la loi d'un État perçu comme perpétuellement aux mains d'étrangers, plus que la charia perçue elle aussi comme importée, c'est la dernière qui était à leurs yeux décisive. Ce qu'ils désignaient ainsi n'était autre que le code coutumier<sup>3</sup>, seul considéré par eux comme réellement albanais. Il est arrivé, en effet, que les problèmes créés par des accidents de la circulation ayant entraîné mort d'homme soient réglés selon ses prescriptions, et non par les assurances et les tribunaux. Les États tentent d'imposer une grille de lecture simplifiée et unidimensionnelle de la complexité identitaire, lisible par tous et susceptible de contribuer à l'imposition de leur monopole de l'exercice de la violence légale. L'Empire ottoman utilisait à cette fin le système des millets (communautés confessionnelles reconnues) dans le cadre de ce que Maxime Rodinson a appelé un pluralisme hiérarchisé<sup>4</sup>. Les États-nations qui se sont édifiés à ses dépens utilisent le couple nation/minorités nationales. Dans les lignes qui suivent, c'est de celles-ci qu'il sera principalement question.

Rappelons que la pertinence du concept de minorité nationale est récente (dans les Larousse, il n'apparaît qu'en 1908), qu'elle est liée au nationalisme dans une acception véhiculant l'idée du primat du groupe ethno-national majoritaire considéré comme source de la souveraineté, qu'elle implique des choix terminologiques et une certaine maîtrise statistique, car il n'est pas toujours évident de déterminer qui est majoritaire sur quel territoire. Ces choix, qui sont

2. Berit Backer, *Behind the Stone Walls. Changing Household Organization among the Albanians in Yugoslavia*, thèse d'anthropologie, Université d'Oslo, 1979, 334 p.
3. *Kanun i Lekë Dukagjinit*, le Code de Lekë Dukagjini, transmis oralement, recueilli par écrit pour la première fois par le prêtre catholique Shtjefen Gjeçovi au Kosovo au début du XX<sup>e</sup> siècle, édité plusieurs fois en albanais, traduction française de Christian Gut, *Le Kanun de Lekë Dukagjini*, Pejë, Maison d'édition Dukagjini, 2001, 298 p., distributeur : Kubon & Sagner, Hess-Str. 39/41, D-80798 München.
4. Maxime Rodinson, « La notion de minorité et l'Islam », in Gérard Chaliand, *Les minorités à l'âge de l'État-nation*, Paris, Fayard, 1985, p. 91-124.





du ressort de l'État, visent à clarifier la complexité identitaire des populations en fonction d'une grille de lecture et à favoriser l'émergence d'un sentiment national unitaire, mais dans certaines circonstances ils ont aussi suscité des conflits, permis des manipulations, nourri des irrédentismes au-delà des frontières.

## II. LE POUVOIR POLITIQUE ET LES MINORITÉS

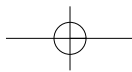
Les États balkaniques constitués sur les ruines des empires ottoman et austro-hongrois, se considérant (à une exception près) comme des États-nations, ont eu et ont encore le plus souvent des pratiques politiques centralistes et unitaristes. Ou bien ils ne reconnaissent institutionnellement aucune minorité, ou bien ils n'en reconnaissent que très peu et au titre d'obligations extérieures (la Grèce et le traité de Lausanne, 1923), ou bien, tout en les reconnaissant, ils tentent par divers moyens de limiter leur poids politique. Ainsi, en examinant la carte des vingt départements dont la Croatie s'est dotée après son indépendance (1991), on constate que leurs limites recoupent systématiquement celles de la région où les Serbes étaient majoritaires et avaient imposé par une révolte armée, soutenue par Belgrade, leur république de Krajina. De cette manière, chaque département est à majorité croate et le restera même si les Serbes locaux, qui ont fui en masse en août 1995 devant la fulgurante reconquête de l'armée croate, se réinstallent massivement - ce qui est fort improbable.

Cette manière de gérer l'équilibre (ou le déséquilibre) des droits et des pouvoirs entre majorité et minorités n'était évidemment pas pertinente dans un État au peuplement plus composite, comme la Yougoslavie d'avant 1991, où aucun groupe ne détenait la majorité démographique absolue et où plusieurs se considéraient comme des nations. Pourtant, le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes avait construit de son peuplement une représentation qui faisait apparaître une majorité, comme le montre Paul Garde dans un remarquable travail de décryptage du discours tenu sur ces questions par les Balkaniques et souvent reproduit ailleurs sans recul critique<sup>5</sup> : ce royaume comportait un seul peuple (*narod*) yougoslave, divisé en trois tribus (*pleme*), avec pour langue officielle le serbo-croato-slovène (*sic* – Constitution de 1921, article 3). Dans ces conditions, le terme de minorité ne s'appliquait qu'aux groupes ethnolinguis-

---

5. Paul Garde, *Le discours balkanique. Des mots et des hommes*, Paris, Fayard, 2004, p. 104.

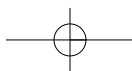


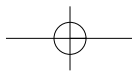


tiques non slaves du Sud : Allemands, Magyars, Albanais, Turcs... Cette vision inspirée par l'idéologie du yougoslavisme <sup>6</sup> intégral fut à l'époque largement acceptée à l'étranger. Ainsi, le géographe français Yves Chataigneau écrivait en 1934 que « l'unité du sentiment national yougoslave ne saurait être compromise par ce mélange d'allogènes [les minorités]... Dans les districts les plus reculés des montagnes dinariques, le moindre berger éprouve une émotion intense à entendre célébrer au son de la gusla les hauts faits de Kraljević Marko et déplorer le refoulement de l'ardeur nationale au lendemain de la défaite de Kosovo. Les paysans aiment d'instinct leur nation indépendamment des décisions historiques et des confessions religieuses et sentent ce qui peut lui nuire ou lui profiter <sup>7</sup>. » Le ton de ce passage suggère que, pour son auteur, l'unité nationale était pratiquement acquise en Yougoslavie, et les minoritaires y apparaissent comme des allogènes plutôt que comme des citoyens. Cette représentation des minorités comme allogènes, et donc potentiellement dangereuses, se retrouve dans maints documents officiels yougoslaves de cette époque, dont l'un recommande de « fragmenter la masse compacte des Arnauts [Albanais] en introduisant dans cette contrée [le Kosovo] au moins 50 % de représentants de notre population <sup>8</sup> ».

Par contre, la République populaire (plus tard socialiste) fédérative de Yougoslavie, en prenant en compte de manière plus fine la complexité identitaire de la population du pays et en se fixant des objectifs d'égalité de traitement et de rattrapage des retards culturels et économiques, à des fins d'intégration, se créait des problèmes complexes de catégorisation et de gestion. Comme le souligne Paul Garde (*op. cit.*, p. 105-106), elle avait des minorités mais pas de majorité, invraisemblance qui s'explique par un legs du Royaume dont pourtant elle affirmait rejeter l'héritage : la conception unitaire du « peuple yougoslave ».

- 
6. Sur le yougoslavisme, courant de rapprochement culturel et politique des peuples slaves du Sud créé au XIX<sup>e</sup> siècle par des intellectuels croates et serbes (mais avec des visées et des contenus différents), voir Stevan K. Pavlowitch, « De l'idéal d'un État-nation à la barbarie des pouvoirs ethniques », in Jacques Rupnik (éd.), *Le déchirement des nations*, Paris, Seuil, 1995, p. 77-98.
  7. In Paul Vidal de la Blache & Lucien Gallois (éd.), *Géographie universelle*, t. VII, 2<sup>e</sup> partie, Paris, Armand Colin, 1934, p. 415.
  8. Rapport au commandant de la Troisième Région militaire, n° 1859/38, cité par Ali Hadri, « Nacionalno ugnjetavanje šiptarske narodnosti u Kraljevini Jugoslavije » [L'oppression nationale de la nationalité albanaise dans le Royaume de Yougoslavie], Priština, *Albanska istraživanja*, n° 2, 1965, p. 149. On note dans ce texte une constante opposition entre *Arnauti* (les Albanais) et *naš element, naš živalj, naša kolonizacija* [notre élément, notre population, notre colonisation].



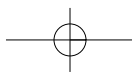


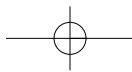
De la difficulté de gérer la complexité, on trouve une expression dans la méthodologie des recensements de la population. Les dispositions les plus complexes et les plus changeantes concernent les « musulmans d'origine ethnique yougoslave », c'est-à-dire ceux dont la langue maternelle est slave du Sud, ce qui ne concerne ni les Albanais, ni les Turcs. Le recensement de 1948 avait prévu à leur intention les réponses suivantes : Serbe-musulman, Croate-musulman, Macédonien-musulman (etc.) et enfin musulman indéterminé (*neopredeljen*). Lors du traitement statistique des réponses, ceux qui avaient choisi les premières furent ajoutés aux Serbes, aux Croates, aux Macédoniens, etc., tandis que les « musulmans indéterminés » apparaissent comme tels dans les publications <sup>9</sup>. Au recensement de 1953, ils deviennent des « Yougoslaves indéterminés », tandis que les citoyens dont l'origine ethnique n'est pas sud-slave et qui n'ont pas déclaré d'appartenance nationale sont classés « indéterminés du point de vue national ». Au recensement de 1961 apparaît la catégorie « Musulmans au sens de l'appartenance ethnique », tandis que celle des « Yougoslaves indéterminés » concerne désormais tous les citoyens du pays qui ne déclarent pas d'appartenance nationale et que celle des « indéterminés du point de vue national » se restreint aux étrangers qui sont dans le même cas. Au recensement de 1971, les « Musulmans au sens de l'appartenance ethnique » deviennent des « Musulmans au sens de la nationalité » (*narodnost*). Enfin, aux recensements de 1981 et 1991, il est simplement question de « Musulmans », puisqu'ils sont désormais l'un des six peuples ou nations (*narod*, mot qui a ces deux significations) constitutifs de l'État yougoslave. Et les instructions des recensements précisent que le mot Musulman (avec majuscule) désigne une catégorie nationale, et non confessionnelle (auquel cas il n'y a pas de majuscule). Au bout du compte, il est clair qu'en Yougoslavie un athée de langue maternelle sud-slave peut se déclarer Musulman mais qu'un musulman albanophone ne le peut. Après l'indépendance de la Bosnie (1992), le terme de Musulman sera abandonné pour celui de Bosniaque (*Bošnjak*) <sup>10</sup>.

---

9. Toutefois, le nombre total de « Musulmans d'origine ethnique yougoslave » figure au livre IX de ce recensement.

10. D'où une difficulté terminologique en français : si le mot Bosniaque (*Bošnjak*) ne désigne que les Musulmans, il en faut un autre pour désigner tous les habitants de la Bosnie. La distinction est claire en ex-Yougoslavie, où est utilisé le mot *Bosanac*. En français, son équivalent pourrait être Bosnien, selon la proposition de Paul Garde, mais les textes récents témoignent de choix divers, ou d'une absence de prise en compte du problème.



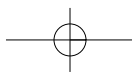


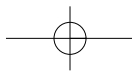
On peut interpréter ces pratiques complexes et changeantes comme l'expression de plusieurs préoccupations. L'une d'elles, au moins au début, est sans doute de proposer aux citoyens, qui sont censés répondre librement dès l'âge de 10 ans (15 ans à partir de 1971) aux questions des agents recenseurs, un large éventail d'appartenances possibles <sup>11</sup> de manière à réduire le nombre de non-réponses, dans un contexte où bien des gens n'ont pas d'identité nationale clairement identifiée. Paul Garde (*op. cit.*, p. 258) rappelle à ce propos que l'écrivain musulman Meša Selimović se revendiqua Serbe, et même que le premier président de la Bosnie-Herzégovine indépendante, Alija Izetbegović, s'était déclaré Serbe au recensement de 1948. Une autre difficulté est que le sens de certains mots est loin d'être clair et univoque. Ainsi, en 1948, des hommes âgés, parmi les musulmans de Bosnie, se nommaient encore eux-mêmes Turcs (au sens confessionnel que ce terme avait sous l'Empire ottoman), alors que *turc* était une quasi-invective dans la bouche des Serbes, ce que l'on retrouve pendant la guerre des années 1990 chez les partisans de Radovan Karadžić comme façon insultante de nommer ceux qui désormais se revendiquaient Bosniaques après avoir porté les diverses étiquettes administratives précédemment évoquées. De même, un Albanais se nomme *Shqiptar* dans sa propre langue, mais le même mot, orthographié *Šiptar*, est en serbe ou croate presque aussi péjoratif que *bougnoule* en français, et le terme politiquement correct est *Albanac*, même si certains objectent qu'il devrait ne désigner que les habitants de l'Albanie.

En somme, les autorités se sont soucies d'adapter la terminologie officielle à la complexité identitaire de la population en même temps qu'à leur propre vision de la société. Il s'agissait entre autres choses de drainer les réponses vers des classifications en nations et minorités nationales (elles-mêmes souvent définies comme le prolongement en Yougoslavie de nations ayant par ailleurs leur propre État). Mais transparaissent aussi les effets de la politique, où se lisent des tentatives pour orienter cette démarche classificatrice dans un sens favorable aux intérêts supposés de l'État. Ainsi, l'affirmation de la Yougoslavie de Tito comme l'un des leaders du mouvement des non-alignés, qui regroupe des pays du tiers-monde dont beaucoup sont musulmans, se traduit par la promotion catégorielle progressive des musulmans yougoslaves, d'abord éparpillés

---

11. Y compris des appartenances régionales, comme Dalmate, Istrien etc., dont le traitement dans l'élaboration des résultats est aussi complexe et changeant d'un recensement à l'autre, parfois même d'une république à l'autre, que celui des Musulmans.



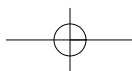


en sous-catégories, puis classés comme minorité, jusqu'à leur émergence en tant que nation. De même, la reconnaissance des Macédoniens comme nation avait un sens en politique extérieure, celui d'un message adressé à la Bulgarie : les Macédoniens ne sont pas des Bulgares<sup>12</sup>. Et en politique intérieure, la reconnaissance de ces deux groupes comme nations, ainsi que celle des Monténégrins, permettait de limiter le poids des nations croate et serbe et d'accroître le pluralisme. Mais la Yougoslavie ne pouvait se contenter de multiplier ses nations. Ayant renouvelé à leur façon le yougoslavisme, ses dirigeants communistes souhaitaient que se réalise dans le long terme un certain dépassement des nations. Pour en mesurer l'impact, ils avaient inventé une nouvelle catégorie, les « Yougoslaves au sens du recensement », présente dans les recensements à partir de 1971, bienvenue pour une partie des militants communistes, pour des enfants nés de mariages mixtes... et dans certaines situations de minorité<sup>13</sup>. Ces Yougoslaves, n'étant ni une nation, ni une minorité statutaire, constituaient une catégorie difficile à définir, comme le montre avec humour l'économiste croate Branko Horvat :

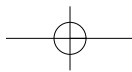
« Mais que dire de ces 1 219 000 Yougoslaves ? Ils n'ont ni leur République ni, par conséquent, leur souveraineté. Sans souveraineté, ils constituent évidemment une minorité nationale. Mais puisqu'ils n'ont pas d'autre État que la Yougoslavie, ils sont, en fait, une nation. En tant que nation, ils ont le droit de faire sécession. Cela signifie que les Yougoslaves pourraient, en principe, se séparer de la Yougoslavie<sup>14</sup>. »

Au bout du compte, la terminologie officielle de l'ex-Yougoslavie comprenait cinq catégories identitaires : les Yougoslaves, les nations, les minorités nationales (dénommées nationalités – *narodnost*) depuis 1963, les groupes ethniques et les appartenances régionales. En pratique, seules les nations et les nationalités avaient une importance politique et culturelle décisive :

- 
12. Sur la manière dont la Bulgarie a géré la question macédonienne, voir Micheline Billaut, « Singularité des problèmes de minorités en Bulgarie », in Michel Roux (éd.), *Nations, État et territoire en Europe de l'Est et en URSS*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 93-104, et Emil Kazakov, *La nation bulgare au XX<sup>e</sup> siècle : permanences géopolitiques*, thèse, Université de Paris 8, 2002.
  13. Contrairement à ce qu'on pouvait attendre, les pourcentages record de « Yougoslaves » ne sont pas apparus en Voïvodine, terre de complexité nationale et de mixité, mais dans deux petits territoires cédés par la Bulgarie en 1919 : Dimitrovgrad (anciennement Caribrod) et Bosilegrad.
  14. Branko Horvat, *Kosovsko pitanje* [La question du Kosovo], Zagreb, Globus, 1989, p. 145. Cité par Snježana Mrdjen in Michel Roux (éd.), *Nations, État et territoire en Europe de l'Est et en URSS*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 262.



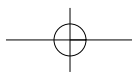




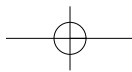
les premières étaient constitutives de l'État et leurs langues étaient d'usage officiel ; les secondes jouissaient de droits culturels étendus, leurs langues étaient d'usage officiel au niveau d'une province autonome ou d'une commune et étaient enseignées partout où leurs effectifs étaient notables <sup>15</sup>.

Mais cette classification a parfois été manipulée à des fins politiques, internes ou externes. Ainsi, l'apparition dans la nomenclature du recensement de 1991 (seulement en Serbie) de deux groupes ethniques jamais pris en compte auparavant, les *Bunjevci* et les *Sokci*, avait pour but de faire diminuer le nombre de gens se déclarant Croates en Voïvodine <sup>16</sup>. La manipulation a parfois été plus loin : si définir, dénommer et recenser des nations et des minorités relève pour l'État de l'intention d'établir une « photographie » de la société (en choisissant l'éclairage), de l'afficher devant celle-ci comme expression de la réalité et d'en tirer des conséquences pratiques (organisation de l'enseignement, suivi de l'évolution de chaque groupe en matière d'éducation, d'emploi, de mobilité, de natalité...), il arrive que des données falsifiées soient diffusées à des fins tactiques. Ainsi, quelques semaines avant les négociations de Rambouillet de mars 1999 sur le conflit du Kosovo, le Quai d'Orsay s'étonnait à juste titre d'avoir reçu de Belgrade des données démographiques où les Albanais constituaient moins de la moitié de la population de cette province. Lors de ces mêmes négociations, le président de la Serbie, Milan Milutinović, déclara que les Albanais n'en formaient pas la majorité, mais moins de 50 % voire moins de 40 %, comme le rappelle le géographe kosovar Hivzi Islami dans un texte où il critique les statistiques dont use le Tribunal pénal international <sup>17</sup>.

- 
15. Pour autant, les « groupes ethniques » n'étaient pas négligés. Ainsi, la Yougoslavie de Tito a été le plus important laboratoire d'Europe en matière de scolarisation des Roms ou Rroms (Tsiganes), de recherche d'un standard écrit pour leur langue et d'enseignement de celle-ci. Voir Morgan Garo, *L'émergence de la nation rrom : de l'ostracisme à la reconnaissance nationale, utopie ou combat politique ?*, thèse de géographie politique, Université de Paris 8, 2004.
  16. Précisions dans Paul Garde, *op. cit.*, p. 251-252.
  17. Hivzi Islami, « Tribunali i Hagës dhe manipulimet e të dhënave etniko-demografike » [Le Tribunal de La Haye et les manipulations des données ethno-démographiques], publié le 15 mars 2005 dans les quotidiens *Koha ditore* (p. 10-11), *Zëri* (p. 12), *Bota sot* (p. 7) et *Kosova sot* (p. 6).







### III. LA SOCIÉTÉ ET LA NOTION DE MINORITÉ

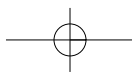
Sans perdre de vue le rôle de l'État, on examinera ici les réactions de la société face au couple nation/minorité et aux options identitaires ainsi disponibles (ou refusées). Selon les circonstances, revendiquer la promotion de la seconde à la première catégorie, refuser le déclassement inverse, changer d'étiquette minoritaire, sont des conduites repérables. Commençons par évoquer la contestation du classement officiel.

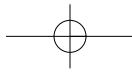
Être considéré comme une minorité institutionnelle, pourvue de droits précisément définis, a pu être ressenti à la fois comme une promotion et comme une injustice. Ainsi les Albanais du Kosovo, si négligés par le pouvoir entre les deux guerres mondiales, ont été sensibles à la mise en place à partir de 1945, pour la première fois, d'un enseignement obligatoire dans leur langue, point de départ de la formation d'une intelligentsia étoffée qui, sans remettre en cause (sauf exceptions) son appartenance à la Yougoslavie, diffusait plus tard des idées du genre : « Nous, les Albanais, qui sommes plus nombreux que les Monténégrins, les Macédoniens, les Slovènes, les Bosniaques <sup>18</sup> et qui sommes fortement majoritaires au Kosovo, il est injuste que nous n'ayons ni le statut de nation en Yougoslavie ni, de ce fait, notre propre république. » Ils s'entendaient alors répondre : « Le Kosovo n'est qu'une province de la Serbie, vous êtes minoritaires en Serbie et il n'est pas question de remettre en cause l'ordre constitutionnel. Nous soupçonnons que votre revendication n'est que le prélude à une tentative de sécession. » Les manifestations albanaises qui, en 1968 et en 1981, demandèrent l'élévation du Kosovo au rang de république dans le cadre de la Yougoslavie, furent réprimées.

Plus récemment, les Albanais de Macédoine ont mal vécu le fait d'être à nouveau définis comme une minorité (appelée nationalité, terme hérité de la Yougoslavie), après l'indépendance acquise en 1991, par une Constitution dont le préambule définit ce pays comme « l'État national du peuple macédonien », alors que leurs élites revendiquaient le statut de seconde nation constitutive de l'État. Même si, par la suite, les majorités de gouvernement successives de la Macédoine associaient un parti slavo-macédonien dominant à un parti albanais, les Albanais locaux ont éprouvé (non sans quelques raisons objectives) l'impression d'être des citoyens de

---

18. Cette liste s'allongeait au fur et à mesure que les recensements successifs révélaient la croissance démographique rapide des Albanais.





seconde zone, et l'incapacité des alliances politiques à résoudre ce problème a conduit à l'insurrection albanaise du printemps 2001, stoppée par une médiation internationale efficace aboutissant en août de la même année aux accords d'Ohrid. La mise en application de ceux-ci, en améliorant la situation des minorités, donne à la Macédoine une chance de se stabiliser, même si les affrontements ont élargi le fossé entre les deux principales communautés du pays<sup>19</sup>, situation qui perdure<sup>20</sup>.

Mais devoir passer du statut de nation à celui de minorité est évidemment plus mal vécu encore. Ce fut le cas des Serbes de Croatie en 1991. Dans le cadre de la Yougoslavie, la Constitution de la Croatie (1974) débutait en affirmant que « la république socialiste de Croatie est l'État national du peuple croate, l'État du peuple serbe en Croatie et l'État des nationalités qui y vivent » (article 1). Les Serbes y sont bien définis comme peuple ou nation (*narod*), même si la Croatie n'est pas définie comme leur État national. Par contre, depuis l'indépendance, le prologue de la Constitution dispose que « la République de Croatie est établie comme l'État national du peuple croate et comme un État des membres des autres peuples et minorités qui sont ses citoyens : Serbes, Musulmans, Slovènes, Tchèques, Slovaques, Italiens, Hongrois, Juifs et autres ». Voilà donc les Serbes locaux relégués dans une liste de minorités. Refusant cette régression statutaire, menacés de perdre emplois et position sociale, alarmés par le discours nationaliste agressif des nouveaux dirigeants croates et incités à la résistance par Belgrade, ils sont allés jusqu'à la révolte armée et à la tentative de sécession, avec les conséquences que l'on sait.

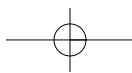
Un second aspect des réactions de la société concerne les stratégies opportunistes, souvent en relation avec des manipulations. On retrouve ici la complexité des identités collectives héritées du passé. L'État peut être tenté d'en jouer, les minoritaires aussi. Quelques exemples :

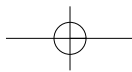
– La Yougoslavie, au début des années 1950, avait passé avec la Turquie un accord d'échange de populations. À ce titre, la Turquie était disposée à accueillir les Turcs de Yougoslavie, et une

---

19. Les médias et l'opinion slavo-macédoniens ont en effet interprété comme une manifestation de séparatisme (donc une tentative de destruction de leur nouvel État) ce que les Albanais locaux présentaient comme une manifestation de réformisme armé.

20. Aleksandra Mitevska, « Le fossé entre Albanais et Macédoniens est toujours plus profond », *Vreme*, 18 février 2005. Traduction dans *Le Courrier des Balkans*, 25 février 2005.

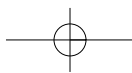


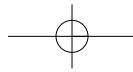


partie de ceux-ci étaient disposés à partir, notamment par hostilité envers un régime communiste athée. Mais le régime souhaitait aussi le départ d'une partie des Albanais du Kosovo et de Macédoine, suspectés d'avoir soutenu la « Grande Albanie » promue par Mussolini ou participé à la rébellion armée anticommuniste de la Drenica <sup>21</sup> au début de 1945. Dans ces conditions, le nombre de Turcs recensés passe de 98 000 en 1948 à 259 000 en 1953, dépassant même largement celui des turcophones. Une émigration importante eut lieu, à la satisfaction aussi bien des autorités que des migrants. En outre, certains Albanais se déclaraient alors Turcs non pour émigrer, mais en espérant ainsi échapper aux pressions et aux contrôles policiers, particulièrement rudes contre la communauté albanaise jusqu'à l'éviction d'Alexandre Ranković (1966). Paul Garde parle à ce sujet de « mouvements d'autoprotection <sup>22</sup> » et renvoie à l'expression « mimétisme ethnique » employée par Ger Duijzings <sup>23</sup>, en soulignant que les Roms en fournissent l'exemple le plus remarquable. Dans tous les cas, ces stratégies opportunistes sont associées à une ambivalence identitaire. Celle-ci, chez les Albanais, a pour origine leur forte implication dans le système impérial ottoman : Bashkim Iseni montre, par exemple, comment Sami Frashëri, l'un des promoteurs du nationalisme albanais, s'inscrivait aussi dans la philosophie de l'ottomanisme et articulait deux loyautés, à une « patrie générale », l'Empire, et à une « patrie particulière », l'Albanie <sup>24</sup>. Au Kosovo et en Macédoine, parler turc était traditionnellement chez les Albanais un signe de distinction sociale. Cette ambivalence, encore aujourd'hui, facilite l'intégration des Albanais émigrés en Turquie <sup>25</sup>.

– Cette convergence d'intérêts ne joue pas complètement dans le second exemple, qui concerne les Pomaques du Rhodope en Thrace grecque, groupe ethnique bulgarophone musulman, rural et montagnard (présent aussi de l'autre côté de la frontière). Ce groupe est le seul que le traité de Lausanne ait exclu des échanges de population obligatoires et auquel il ait donné des garanties en tant que

- 
21. Région du centre du Kosovo, connue pour son esprit de rébellion, une nouvelle fois vérifié en 1998.
  22. *Op. cit.*, p. 156.
  23. *Op. cit.*, p. 147.
  24. Bashkim Iseni, *Nations et nationalismes en Europe du Sud-Est. Mythes, fondements et construction historique du nationalisme albanais au Kosovo et en Macédoine*, thèse, Université de Lausanne, 2005, p. 212.
  25. Gilles De Rapper, *Les Albanais de Grèce et de Turquie, 1991-2000. Une étude sur l'émigration et la diaspora albanaise en Méditerranée orientale*, mémoire de DEA, Université de Marne-la-Vallée, 2000, 125 p.





minorité. Le gouvernement grec, voisinant après la Seconde Guerre mondiale avec une Bulgarie devenue communiste et toute dévouée à Moscou, trouva bon d'influencer l'identité collective de ce groupe en instituant en 1951 l'enseignement du turc, la Turquie étant alors l'autre pilier de l'OTAN en Méditerranée orientale. Une génération plus tard, les Pomaques envoyaient leurs enfants à l'université d'Istanbul, se montraient réticents envers toute tentative d'hellénisation et commençaient à se considérer comme Turcs, à une époque où les relations Grèce-Turquie s'étaient tendues, du fait surtout de l'affaire de Chypre. Et, sur place, des incidents éclataient à propos d'associations faisant figurer dans leur nom le mot *turc*, dont l'usage officiel était interdit <sup>26</sup>.

– Deux autres cas. Des fluctuations massives des identités recensées, à des échelles différentes. Le premier est bien connu : en 1956, la Bulgarie recense pour la première fois les Macédoniens comme minorité. Dans un climat de réconciliation entre l'URSS et la Yougoslavie, et sous la pression de Moscou, elle en dénombre 187 800 ; mais en 1965, dans une nouvelle phase de dégradation des relations avec Tito, elle n'en trouve plus que 8750 <sup>27</sup>. Le second l'est moins. Des habitants de la Sredska (9 villages de la commune de Prizren, Kosovo) se déclarèrent albanais à 80 % au recensement de 1971, Musulmans à 92 % à celui de 1981. Enjeu, entre autres, la langue d'enseignement. Pressions ? Opportunisme des habitants ? Falsification des résultats ? Ce point demeure obscur, car le recensement eut lieu le 31 mars 1981, alors que des troubles avaient déjà commencé au Kosovo : manifestations albanaises réclamant l'élévation de cette province au rang de république et répression brutale. Les problèmes qui se posèrent alors étant d'une toute autre ampleur, ce point fut oublié.

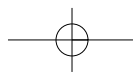
## CONCLUSION

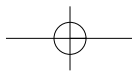
Qu'est-ce, au bout du compte, qu'une minorité ? Il semble que l'aspect numérique, souvent contesté en lui-même (sur quelle étendue tel groupe est-il minoritaire, et par rapport à quel(s) autre(s), sa définition est-elle claire et son dénombrement honnête ?), s'efface devant des aspects inégalitaires ou discriminatoires. Pierre George

---

26. Joëlle Dalègre, *Populations et territoire en Thrace grecque depuis 1878*, thèse de géographie historique, Université de Paris 10, 1995.

27. Micheline Billaut, « Singularité des problèmes de minorités en Bulgarie », in Michel Roux (éd.), *Nations, État et territoire en Europe de l'Est et en URSS*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 93-104.





déconnecte d'ailleurs sa réflexion sur les minorités du critère quantitatif<sup>28</sup>. Maxime Rodinson fait de même et, méditant sur la très grande difficulté d'un fonctionnement citoyen dans une société hétérogène où la majorité « démocratique » est en fait détenue par un groupe ethnique ou confessionnel, souligne que celui-ci tend à réintroduire (parfois inconsciemment) des formes de pluralisme hiérarchisé, contexte dans lequel la notion de minorité perd son sens, et que, face à cela, les minorités sont tentées par des surenchères allant jusqu'au séparatisme. En somme, il décrit par avance le scénario de la décomposition de l'ex-Yougoslavie : si Croates et Slovènes en ont fait sécession en 1991, c'est bien en premier lieu parce que ces nations craignaient de n'être plus que des minorités *de facto*, face à ce qui leur apparaissait comme un nouvel hégémonisme serbe mis en œuvre par Slobodan Milošević.

On vient d'effleurer le thème des interactions entre la représentation simplifiée (et simplifiante) de la complexité des identités balkaniques, à laquelle participe le terme de minorité, et cette complexité elle-même. Il en ressort qu'entre pratiques de l'État et stratégies adaptatives des populations, la réalité sociale demeure complexe et mouvante aux marges des principaux groupes nationaux dont les identités se sont consolidées aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles.

Trois autres aspects auraient pu être développés :

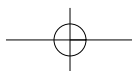
1. Un autre facteur d'instabilité identitaire : la mobilité des frontières. Un centenaire, né à Skopje en 1900 et demeuré sur place, a vécu dans six États différents.
2. Valaques et Roms : des minorités transnationales, quelque peu insaisissables à l'échelle de l'État. Car elles sont présentes dans toute la péninsule sans disposer nulle part de leur propre État, et ne sont pas considérées comme des nations car elles n'ont pas cette revendication. Les Valaques ont conservé leur cohésion identitaire et culturelle tout en participant aux luttes pour la construction d'États-nations autres que le leur<sup>29</sup>. Les Roms commencent à revendiquer d'être reconnus comme une nation d'un genre nouveau<sup>30</sup>.
3. La pression simplificatrice exercée par les pouvoirs est souvent inspirée par un nationalisme niveleur, dont les ravages ont pu être mesurés en Bosnie (1992-1995), où chaque parti nationaliste s'est constitué un électorat ethno-national, assimilant l'opposition poli-

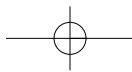
---

28. Pierre George, *Géopolitique des minorités*, Paris, PUF, 1984, 127 p.

29. Jean-François Gossiaux, *Pouvoirs ethniques dans les Balkans*, Paris, PUF, 2002, 217 p.

30. Morgan Garo, *op. cit.*





tique à une trahison et tuant la démocratie. De la résistance à cette tendance témoignent des propos comme ceux du politologue Boško Kovačević, de Subotica (Voïvodine), ville à la population composite<sup>31</sup>. Soulignant que les nationalistes veulent des identités « claires, pures et solides » pour pouvoir les manipuler, alors que les identités réelles ne sont ni fixes, ni unidimensionnelles, il développe l'idée qu'une telle polarisation fait entrer les classements nationalistes en conflit les uns avec les autres. Ceci est à relier à l'idée que les conflits des années 1990 ne relèvent pas d'une survivance « tribale », comme les médias et les politiciens occidentaux l'ont rabâché à l'époque, mais d'une crise majeure inscrite dans un processus de modernisation précipité, autoritaire et brutal. En somme, vive la complexité identitaire !

*Université de Toulouse-Le Mirail  
et UMR 5045 CNRS Mutations des territoires en Europe*

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BACKER, Berit. *Behind the Stone Walls. Changing Household Organization among the Albanians in Yugoslavia*, thèse d'anthropologie, Université d'Oslo, 1979, 334 p.

BILLAUT, Micheline. « Singularité des problèmes de minorités en Bulgarie », in Michel Roux (éd.), *Nations, État et territoire en Europe de l'Est et en URSS*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 93-104.

CHATAIGNEAU, Yves. « La Yougoslavie », in Paul Vidal de la Blache et Lucien Gallois (éd.), *Géographie universelle*, t. VII, 2<sup>e</sup> partie, Paris, Armand Colin, 1934, p. 410-476.

DALÈGRE, Joëlle. *Populations et territoire en Thrace grecque depuis 1878*, thèse de géographie historique, Université de Paris 10, 1995.

DE RAPPER, Gilles. *Les Albanais de Grèce et de Turquie, 1991-2000. Une étude sur l'émigration et la diaspora albanaise en Méditerranée orientale*, mémoire de DEA, Université de Marne-la-Vallée, 2000, 125 p.

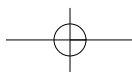
DUIJZINGS, Ger. *Religion and the Politics of Identity in Kosovo*, Londres, Hurst & Co., 2000, 238 p.

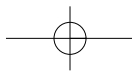
GARDE, Paul. *Le discours balkanique. Des mots et des hommes*, Paris, Fayard, 2004, 479 p.

GARO, Morgan. *L'émergence de la nation rom : de l'ostracisme à la reconnaissance nationale, utopie ou combat politique ?*, thèse de géographie politique, Université de Paris 8, 2004.

GEORGE, Pierre. *Géopolitique des minorités*, Paris, PUF, 1984, 127 p.

31. Interview au journal belgradois *Blic* (12/1/2003).





GOSSIAUX, Jean-François. *Pouvoirs ethniques dans les Balkans*, Paris, PUF, 2002, 217 p.

HADRI, Ali. « Nacionalno ugnjetavanje šiptarske narodnosti u Kraljevini Jugoslavije » [L'oppression nationale de la nationalité albanaise dans le Royaume de Yougoslavie], Priština, *Albanska istraživanja*, 1965, n° 2,

HORVAT, Branko. *Kosovsko pitanje* [La question du Kosovo], Zagreb, Globus, 1989.

ISENI, Bashkim. *Nations et nationalismes en Europe du Sud-Est. Mythes, fondements et construction historique du nationalisme albanais au Kosovo et en Macédoine*, thèse, Université de Lausanne, 2005, 370 p.

KAZAKOV, Emil. *La nation bulgare au XX<sup>e</sup> siècle : permanences géopolitiques*, thèse, Université de Paris 8, 2002.

MRDJEN, Snježana. « Qui sont les "Yougoslaves" ? », in Michel Roux (éd.), *Nations, État et territoire en Europe de l'Est et en URSS*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 259-266.

PAVLOWITCH, Stevan K. « De l'idéal d'un État-nation à la barbarie des pouvoirs ethniques », in Jacques Rupnik (éd.), *Le déchirement des nations*, Paris, Seuil, 1995, p. 77-98.

RODINSON, Maxime. « La notion de minorité et l'Islam », in Gérard Chaliand, *Les minorités à l'âge de l'État-nation*, Paris, Fayard, 1985, p. 91-124.

VIDAL DE LA BLACHE, Paul & GALLOIS, Lucien (éd.), *Géographie universelle*, t. VII, 2<sup>e</sup> partie, Paris, Armand Colin, 1934.

### RÉSUMÉ

La complexité balkanique permet d'explorer les limites d'une conception du monde qui, dominée par la distinction majorité/minorité(s), produit une vision réductrice de la complexité et de la mobilité sociales. Le présent texte s'intéresse à la notion de minorité nationale en la situant dans une perspective relationnelle et évolutive, en la considérant comme un instrument du pouvoir d'État et comme un facteur d'évolution des identités collectives.

### MOTS-CLÉS

Balkans ; minorité nationale ; pouvoir ; identité.

